

Prévenir et faire face aux faits de harcèlement moral et sexuel et agissements sexistes

Depuis plusieurs années, le thème du harcèlement est au cœur de l'actualité juridique. Cette formation vous permettra d'éclaircir les notions de harcèlement moral et sexuel afin de repérer les situations à risque dans votre entreprise et mettre en œuvre un processus de prévention adapté et efficace avec les nouveaux Référents Harcèlement sexuel et agissement sexiste.

En tant qu'acteur RH, référents harcèlement, manager, représentant du personnel, vous avez l'obligation de protéger les victimes et de mettre en place les mesures d'action et de prévention : essayons de trouver les clés pour répondre à vos obligations.

Durée : 1 jour

**Date et lieu : 11
SEPTEMBRE 2020
DIJON**

Horaires :

Intervenant :
Pascal FORZINETTI –
Avocat
Nadine FORZINETTI –
Consultant RH

Public visé :

- DRH, RRH, Responsable(s) RH.
- Référent Harcèlement sexuel et agissements sexistes du CSE ou désigné par l'entreprise
- Manager.
- Représentant du Personnel, membre de la CSSCT.

Prérequis :

- Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre ce que recouvrent le harcèlement moral et sexuel et s'approprier le cadre juridique
- Identifier les comportements et situations à risque
- Agir face à une situation de harcèlement en sélectionnant les différentes options envisageables
- Anticiper les risques de harcèlement moral et sexuel en mettant en œuvre les dispositifs et les outils de prévention des risques

Moyens pédagogiques :

- Exposés - débats
- Réflexion et échanges d'expériences
- Utilisation témoignages vidéo
- Remise de supports pédagogiques
- Mise à disposition de ressources pédagogiques

Evaluation :

- Tests
- Remise d'une attestation de compétences

N° de déclaration d'activité de formation : 26 21 02399 21 DRTEFP Bourgogne

Coût : 350 € par stagiaire

Contact et inscriptions :

Nadine FORZINETTI

06.21.03.30.08.

jpc-n.forzinetti@orange.fr

PROGRAMME

1. Cerner les phénomènes de harcèlements

- Définir le harcèlement moral, sexuel et agissements sexistes
- Les obligations légales : s'approprier le cadre juridique
- Différencier ce qui relève du harcèlement et ce qui ne l'est pas
- Les différents acteurs : direction, référents, représentants du personnel, médecin du travail, inspecteur du travail, défenseur des droits, ARACT...

Travaux pratiques : échanges autour de cas réels. (Utilisation de supports vidéo)

2. Détecter et identifier

- Les signes d'alerte : quels faits observer ?
- Repérer les comportements à risques

Travaux pratiques : observer les conséquences physiques, psychologiques, comportementales (Utilisation de supports vidéo)

3. Agir en cas de harcèlements déclarés

- Pourquoi réagir : les différents enjeux
- Traiter tous les cas d'allégation de harcèlement
- Protéger les victimes
- Enquêter :
 - Accueillir la parole avec bienveillance et neutralité
 - Recueillir les faits avec objectivité, les preuves, les écrits, les témoignages
 - Rédiger un rapport d'enquête
- Recourir éventuellement à la médiation
- Prendre les mesures adaptées
- Sanctionner
- Orienter vers les personnes ressources

Travaux pratiques : réagir à la dénonciation de faits de harcèlement, comment procéder en 15 étapes (procédure interne de signalement et traitement des faits de harcèlement)

4. Prévenir le harcèlement au sein de l'entreprise

- La prévention au titre de l'obligation générale en matière de santé et sécurité (évaluation des risques)
- La sensibilisation du personnel aux risques de harcèlement
- L'information spécifique des salariés, des stagiaires, des candidats au recrutement sur le thème du harcèlement sexuel
- Former les membres du CSE
- Former le personnel encadrant
- Négocier un accord d'entreprise
- Mentionner dans le règlement intérieur les dispositions légales et réglementaires
- Elaborer une procédure interne de signalement et traitement des faits de harcèlement

Travaux pratiques :

- *Réflexions sur une charte de prévention et de gestion du harcèlement.*
- *Les clauses du règlement intérieur*

5. Le contentieux

- Le contentieux pénal
- Le contentieux civil devant le conseil de prud'hommes

Travaux pratiques : état de la jurisprudence récente

N° de déclaration d'activité de formation : 26 21 02399 21 DRTEFP Bourgogne

Tél : 06.21.03.30.08.

E-mail : jpc-n.forzinetti@orange.fr

SIRET : 494 578 933 00033

Télécopie : 03.69.63.83.05.

Web : www.jpccconsultant.fr

ID TVA : FR76494578933

N° de déclaration d'activité de formation : 26 21 02399 21 DRTEFP Bourgogne

Tél : 06.21.03.30.08.

E-mail : jpc-n.forzinetti@orange.fr

SIRET : 494 578 933 00033

Télécopie : 03.69.63.83.05.

Web : www.jpcconsultant.fr

ID TVA : FR76494578933